

Baltzenheim, le 18 juin 2024

COMMUNE

DE

BALTZENHEIM

68320



Monsieur le Préfet du Haut-Rhin

Direction des Collectivités Locales
Bureau des relations avec les collectivités locales
BP 10489
68020 COLMAR Cedex

Objet : Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 6 juin 2024

Etaient présents : Tous les membres en fonction sauf M. Dominique MARZIN et M. Benoit FOECHTERLE, absences excusées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2024.

Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2024, qui a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la séance de ce jour, ne suscite aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2024

Après avoir pris connaissance du programme d'action pour 2024, de l'état de prévision de coupes pour 2024, du devis des travaux pour 2024, élaborés par l'Office National des Forêts,

Considérant les dépenses prévues de 4 290 euros HT,

Considérant les recettes prévues de 3 340 euros HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide,

- D'approuver le programme d'action pour 2024,
- D'approuver l'état de prévision de coupes pour 2024,
- D'approuver le devis des travaux pour 2024,
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil,
- De voter les crédits correspondants à ce programme des travaux qui seront inscrit au budget primitif 2024.

ASSOCIATION DE CHASSE : NOMINATION NOUVEL ASSOCIE

L'association de chasse Artzenheim-Baltzenheim, locataire des lots de chasse à Baltzenheim, a fait part à la commune d'une modification envisagée au sein de l'association. Il s'agit en fait d'une nouvelle admission en tant qu'associé,

- o Celle de Monsieur Jean-Luc PALUMBO domicilié au 13 Grand'rue 68600 VOGELGRUN

Conformément à l'article 13.2 du cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin (bail 2024-2033), l'adjonction de nouveaux associés en cours de bail est possible après accord du Conseil Municipal.

Les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré,

- Accepte la modification d'associé au sein de l'association de chasse Artzenheim-Baltzenheim,
- Donne son agrément au nouvel associé, à savoir Monsieur Jean-Luc PALUMBO

SUBVENTION AU R.P.I ARTZENHEIM/BALTZENHEIM POUR UN SEJOUR SCOLAIRE

L'école du R.P.I Artzenheim/Baltzenheim souhaite aborder autrement les thématiques de la forêt, du Moyen-Age et de l'astronomie, pratiquer des activités sportives inédites et travailler également un des axes du projet d'école qui concerne le vivre ensemble en organisant une classe de découvertes au centre PEP La Renardière à Aubure durant 5 jours du 07 au 11 octobre 2024.

Ce projet concerne 3 classes (GS-CP, CE2-CM1, et CM2) soit un effectif de 74 élèves dont 50 pour Artzenheim et 20 pour Baltzenheim.

Afin de limiter la participation demandée aux familles, l'école sollicite une subvention communale.

La même demande de subvention a été demandée à la commune d'Artzenheim, qui a décidé d'accorder une subvention pour les enfants d'Artzenheim de 6 euros par jour et par enfant.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 6 euros par jour et par enfant de Baltzenheim. Le montant de la subvention sera donc de : 6 euros X 5 jours X 20 enfants = 600 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- o Décide de donner une suite favorable à cette proposition,
- o Décide d'inscrire une somme de 600 euros à l'article 6574 à verser au RPI Artzenheim/Baltzenheim

BUREAUX ELECTIONS

Le bureau pour les élections européennes du 9 juin 2024 a été constitué.

DROIT DE PREEMPTION, URBANISME, CONSTRUCTION

DROIT DE PREEMPTION : Néant

URBANISME, CONSTRUCTION

Les demandes suivantes ont été examinées :

Permis de construire :

- M. DOSSMANN Thomas, 2 rue du Château : toiture 2 pans sur 4 poteaux
- M. WATREMETZ Jonathan, 1 rue d'Artzenheim : permis modificatif concernant la façade Nord

Déclaration préalable :

- M. HUTH Jérôme, 22 rue du Château : abri de jardin
- M. WATREMETZ Jonathan, 1 rue d'Artzenheim : remplacement gouttière

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Le Maire fait part des remerciements de l'APAMAD, de l'APALIB et de l'APF France handicap pour les subventions versées par la commune.

Il rend compte à l'assemblée des derniers travaux effectués par l'entreprise JEHL, à savoir le remplacement du poteau d'incendie défectueux devant l'église, le remplacement de la conduite d'eaux usés devant l'entrée de l'école et la réfection de l'ilot au giratoire rue du Giessen / rue d'Artzenheim / rue de Jepsheim.

Le Maire fait la lecture d'une lettre d'un administré contestant l'autorisation de travaux relative à la mise en place d'une piscine enterrée. Le Maire a missionné le service instructeur pour apporter une réponse et justifier que le projet est bien conforme au PLUi.

Il informe les conseillers du départ du curé M. Dominique KRESS qui reprend le secteur de la Vallée de Munster. Il sera remplacé en septembre par M. l'abbé Alexis AFAGNON comme nouveau curé de la communauté de paroisses St François et Ste Claire sur RIED et HARDT.

Le Maire revient sur le séjour scolaire du RPI qui aura lieu du 07 au 11 octobre 2024. Il s'agira d'assurer l'accompagnement au transport scolaire durant cette période. En effet, l'ATSEM Mme Julie RANVIER ne sera pas disponible puisqu'elle accompagne ce séjour. L'ouvrière communale Mme Mathilde Krebs et le secrétaire de Mairie M. Philippe Lorentz assureront le remplacement pour l'accompagnement au transport scolaire. Cependant, il reste des créneaux non pourvus notamment celui du mardi soir et du vendredi soir. Le Maire sollicitera les élus pour assurer ces créneaux.

Le Maire fait le point concernant l'organisation de la journée citoyenne du samedi 8 juin 2024.

Il informe de l'arrivée à compter du 1^{er} juillet prochain d'un nouveau locataire pour le logement situé au 1^{er} étage du bâtiment de la Mairie.

M. Stéphane EDENWALD revient sur le problème de dysfonctionnement du feu rouge du chemin de Kunheim. Le Maire lui répond qu'un nouveau détecteur a été commandé et sera mis en place dès sa réception par l'entreprise PONTIGGIA.

Mme Carole THOMAS pose la question par rapport au départ annoncé concernant le distributeur de pizzas. Le Maire lui répond que pour l'instant ce distributeur restera en place. Il informe les conseillers avoir pris contact à ce sujet avec le distributeur Lyloo pizzas.

Mme Carole THOMAS se renseigne concernant les emplois été. Le Maire lui répond que tous les créneaux sont pourvus. Il y aura 5 créneaux de 2 semaines chacun.

Elle pose la question concernant le projet de remplacement des équipements de l'aire de jeux. Le Maire l'informe que la commande est en cours.

M. Henri REMOND interroge le Maire concernant le balayage de la voirie. Le Maire lui répond qu'une réflexion est en cours à ce sujet.

M. Laurent WEIMAR demande au Maire ou en est le projet de mise en place de caméras de surveillance. Le Maire lui répond qu'il est dans l'attente de devis et que ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

Le Maire : Sébastien FRECHARD

